

Compte rendu de séance

Séance du 18 Février 2021

L'an 2021 et le 18 Février à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MAURICE Valérie, MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEBLANC Eric, LEHEUTRE Bruno, PIART Steve, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : GAVAZZI Romain à M. DENEUX François, RABIN Patrice à M. LEHEUTRE Bruno

Excusé(s) : M. ANTOINE Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 11

Date de la convocation : 09/02/2021

Date d'affichage : 09/02/2021

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Fixation du loyer de l'école - 1_2021
Vote du prix de l'eau 2021 - 2_2021
Vote du prix de la redevance assainissement - 3_2021
Dossier étude d'aménagement de la rue de la Fontaine - 4_2021
Vote du Taux des Taxes - 5_2021

Approbation du PV du Conseil du 19 novembre 2020

Fixation du loyer de l'école

réf : 1_2021

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Suite à la révision des charges de bâtiment de l'école sur l'année 2020.
Le loyer 2021 pour le syndicat scolaire des 3 villages s'élève à 1 150 €

Vote du prix de l'eau 2021

réf : 2_2021

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 13-11 ;

Considérant que le budget de l'eau et de l'assainissement doit couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes ;

Après en avoir délibéré, est décidé d'adopter les tarifications indiquées ci-dessous à compter du 1er janvier 2021 :

- 2,25€/m³

Pour les gros consommateurs, l'eau sera facturée :

- 1,50€/m³ (au-delà de 500 m³).

Vote du prix de la redevance assainissement

réf : 3_2021

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 13-11 ;

Considérant que le budget de l'eau et de l'assainissement doit couvrir les charges relatives au maintien en état de ses installations, aux amortissements des différents équipements, et aux charges de fonctionnement afférentes, et que la Commune bénéficie d'une subvention de 174 677€ dans le cadre de la DETR.

Après en avoir délibéré, est décidé d'adopter la tarification indiquée ci-dessous à compter du 1er janvier 2021 :

- 2,50€/m³

Dossier étude d'aménagement de la rue de la Fontaine

réf : 4_2021

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Le Maire présente le devis de mission de conseil et maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue de la Fontaine du cabinet DUMAY au taux de 5.6%, soit 6 900.00 €HT et 8 280.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le devis et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote du Taux des Taxes

réf : 5_2021

MAJORITE (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Concernant la Taxe Foncière Bâti et non bâti :

Compte tenu du transfert de la part départementale à la commune en 2021, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux à l'identique de ceux de 2020.

Complément de compte-rendu:

Le Maire présente le tableau d'indemnité du Maire et des Adjointes pour l'année 2021.

Travaux autel église :

Le Maire informe le conseil de l'évolution du devis estimatif de l'entreprise DREYFUS.

Suite au courrier de l'association Une ROSE UN ESPOIR le conseil municipal mettra à disposition gracieusement la salle de fêtes Jean BARA, les 11 et 12 septembre 2021 pour la quête annuelle de cette action caritative.

Séance levée à: 21:15